

Prolongation

Comptabilité-matières, outil indispensable à l'évaluation des politiques publiques



Pour Abdoulaye Touré, la comptabilité-matières pourrait contribuer efficacement à la constitution budgétaire du Gabon.



Grâce à la comptabilité patrimoniale, les investissements publics sont mieux orientés.

Guy-Romuald MABICKA

Libreville/Gabon

L'adoption de ce système inspiré du secteur privé est primordiale pour l'administration centrale gabonaise. Il vise à soutenir les transformations de l'action publique, en permettant aux décideurs d'étayer leurs décisions sur des bases informationnelles fiables et exhaustives, et en garantissant un contrôle efficace de leurs choix.

DU 5 au 9 du mois en cours, Libreville a accueilli une rencontre régionale sur les défis et les enjeux de la comptabilité des matières dans le contrôle budgétaire. Il s'agissait d'un séminaire organisé à l'initiative du Centre d'assistance technique du Fonds monétaire international (FMI) pour la sous-région d'Afrique centrale (Afrifac-centre).

Et le moins qu'on puisse dire, c'est que ces assises étaient les bienvenues, notamment pour le Gabon. Leur importance réside dans les enseignements que les participants gabonais ont reçus et, surtout, dans la nécessité pour l'administration centrale d'intégrer véritablement la comptabilité des matières ou patrimoniale dans la constitution budgétaire.

Des communications faites par les experts, on a appris que cet instrument constitue, aujourd'hui, un levier essentiel de rationalisation des choix publics. Et que son adoption par un grand nombre de pays à travers le monde entre dans un contexte plus général de mutation du management public. La comptabilité-matières

rend disponible une masse d'informations utiles à la qualité des prévisions et de l'exécution des dépenses publiques, et la justification au franc-piès des ressources publiques, selon Abdoulaye Touré, conseiller-résident en gestion des finances publiques à Afrifac-centre. **VISÉE.** Les prescriptions qui en découlent résident, notamment, dans la mise en place d'une organisation comptable fondée sur le modèle du secteur privé. Mieux, dans une gestion et un contrôle centrés sur les résultats, et non plus sur les ressources consommées. C'est dire que l'adoption d'une comptabilité des matières est primordiale pour l'administration cen-

trale gabonaise. Entendu qu'elle a pour visée de soutenir les transformations de l'action publique, en permettant aux décideurs d'étayer leurs décisions sur des bases informationnelles fiables et exhaustives, et en garantissant un contrôle efficace de leurs choix. Dans certains pays européens, notamment, la comptabilité publique traditionnelle avait été construite avant tout dans le but de sécuriser l'exécution des opérations autorisées par le budget. Elle unifiait les comptes publics et donnait aux décideurs des outils de reporting et de pilotage incontestablement performants, en matière d'exécution budgétaire.

MEILLEURE GESTION. Les experts de la question soutiennent que le premier objectif du passage en comptabilité patrimoniale consiste en une meilleure gestion des actifs de l'État. Ainsi, pour le Gabon, les réformes du cadre comptable devraient-elles prendre en compte cet élément indispensable à l'évaluation des politiques publiques. Le basculement en comptabilité patrimoniale, a-t-on appris, permet de fournir une mesure de l'efficacité de la dépense publique. Laquelle ne doit plus être fondée principalement sur la régularité juridique de consommation des crédits budgétaires, mais plutôt sur le rapport entre les res-

sources engagées et la réalisation des fonctions assignées. Cela est d'autant plus important que le changement de normes comptables ne devrait plus se traduire simplement par une évolution des modalités techniques de reporting, mais par une nécessaire définition des objectifs visés par l'action des services de l'État et par une gestion orientée vers les résultats. Une telle évolution suppose que les modalités de contrôle par le Parlement et la Cour des comptes connaissent, elles aussi, un bouleversement similaire. S'il est nécessaire que chaque mission se voit imputer un coût sur la base d'un système d'infor-

mation comptable fiable, il est également indispensable que le contrôle se déplace vers une évaluation des résultats obtenus.

IMPACT ATTENDU. Par ailleurs, la prise en compte des risques associés à chaque décision de gestion devrait être renforcée, à partir du moment où le cadre comptable exige d'enregistrer des provisions et de présenter les éventuels engagements financiers souscrits. De la même façon, l'adossement des comptes publics aux normes privées peut rendre plus facile l'utilisation d'outils financiers permettant une gestion optimale des actifs publics et des risques qui leur sont associés, à l'instar des techniques de titrisation.

Les expériences partagées par certains pays lors du séminaire de la capitale gabonaise ont montré que le succès de la mise en place d'une nouvelle constitution financière passe par l'adhésion des personnels des administrations publiques. «*Il importe donc d'accepter un investissement en temps et en pédagogie pour s'assurer de l'adhésion des gestionnaires publics*», ont expliqué les experts.

Il reste à espérer que la comptabilité des matières ou patrimoniale aura un impact réel sur les mécanismes de la décision politique. Il devrait en être ainsi, si on considère qu'elle permet aussi d'améliorer l'information fournie aux acteurs publics et de limiter les possibilités d'arbitrages défavorables aux investissements de long terme et à l'entretien des actifs publics.



Ici aux côtés de leurs collègues d'ailleurs, les experts gabonais sont désormais attendus sur le terrain.